



Association des professionnels
en Ressources Humaines

Assemblée Générale Ordinaire HR-Vaud

Mardi 28 mars 2017 17h30

La Vaudoise, Lausanne

Ordre du jour selon art 17 des statuts

1. Constitution de l'Assemblée Générale
2. Approbation du procès-verbal du 10.03.2015
3. Rapport d'activités du Président
4. Rapport du Trésorier – comptes 2016
5. Rapport de l'organe de révision
6. Approbation des comptes et décharges aux organes responsables
7. Organisation du comité
8. Présentation et approbation de la mise à jour des statuts
9. Présentation des manifestations 2017
10. Présentation et approbation du budget 2017
11. Divers et propositions individuelles

1. Constitution de l'Assemblée Générale

Le Président, Monsieur Ridha Messabih, souhaite la bienvenue à chacune des personnes présentes. Il constate que la convocation a été envoyée dans les délais et que l'assemblée peut donc délibérer valablement.

Une demande de modification de l'ordre du jour est parvenue au secrétariat. Il s'agit d'un point concernant L'ordre des points de l'ordre du jour de cette assemblée (inversion entre les points 7 et 8).

L'assemblée se déroulera par conséquent selon l'ordre du jour proposé. En outre, s'il devait y avoir une autre proposition, elle sera traitée au chapitre 11 (sous divers) de l'ordre du jour. Si tel devait être le cas, elle ne pourrait donner lieu qu'à une votation consultative.

Monsieur Messabih informe que Madame Violaine Boschetti rédigera le procès-verbal.

Il y a 64 membres présents dans la salle, qui ont le droit de vote.

Monsieur Mathieu Piguet et Francesco Di Pasquale sont nommés scrutateurs. Monsieur Messabih les en remercie.

L'assemblée étant constituée, elle peut délibérer valablement.

2. Approbation du procès-verbal du 10.03.2016

Le procès-verbal est mis en discussion. Il n'appelle pas de commentaire et est approuvé à l'unanimité

3. Rapport d'activités du Président

M. Messabih débute le rapport d'activités du Président ainsi :

« Chers collègues,

Quand en Mars 2014, j'ai pris la Présidence de HR Vaud avec Nathalie comme Vice- Présidence, nous avons toujours eu en tête de faire un mandat de 4 ans et de préparer la succession pour mars 2018, à l'occasion des 60 ans de l'association. Pourtant aujourd'hui nous donnons notre démission. Malheureusement, en raison d'un malaise au sein du comité, la décision la plus mature et la plus objective était de partir.

Alors plutôt que de vous faire un rapport d'activité sur l'année 2016, je vous propose un bilan en forme de rétrospective de ces 3 années passées à la tête du comité. »

M. Messabih rappelle le plaisir d'accueillir certains intervenants, lors des dernières manifestations, qu'il énumère.

Il reprend également les différentes tâches et missions accomplies durant ces trois années comme :

- Le remaniement des statuts.
- L'engagement d'une secrétaire (présentation de Violaine Boschetti).
- L'ouverture de HR Vaud aux personnes en transition de carrière.
- L'ouverture du comité de HR Vaud aux consultants.
- La première conférence en anglais avec M. Arthur Aubris.
- Le placement de HR Vaud dans l'économie vaudoise.
- La présence de HR Vaud sur LinkedIn.

- La création de différents partenariats comme le CRPM, La CVCI, Le Centre Patronal, le Bench RH.
- L'interrogation sur la « Marque » HR Vaud.

M. Messabih relève les nombreuses rencontres enrichissantes qu'il a pu faire durant son mandat et conclut :

« Voici mon bilan rétrospectif et peu formel à l'image de ce que j'ai voulu apporter en prenant la présidence de cette association : sympathique, chaleureux, professionnel, rigoureux et engagé »

4. Rapport du trésorier – comptes 2015

Rapport du Trésorier sur le Compte de Pertes et Profits 2016 :

Avec des charges à concurrence de CHF 132'250.79 et des produits atteignant CHF 167'170.80 l'exercice 2016 boucle avec un excédent de produits de CHF 34'920.01. Ce résultat est dû à des dépenses prévues non réalisées, comme notamment la manifestation thématique ou le recours à des mandats divers pour aider le comité ainsi qu'à un bénéfice de la Journée du Droit du Travail supérieur à celui que nous avons budgété.

En détaillant le compte de pertes et profits, sous les charges, on constate les moins-values de dépense suivantes :

- Manifestations : CHF - 4'482.55. Une manifestation a été annulée.
- Frais administrations et divers : CHF - 2'843.68
- Pertes sur débiteurs : CHF - 2'119.70
- Internet + e-Finance + Bibliothèque numérique : CHF - 3'367.48. Un projet initialement prévu n'a pas été réalisé.

Un compte nouveau, engendrant une plus-value de CHF 13'559.20, apparaît aux comptes 2016. Il est dû au fait qu'au 1^{er} juillet 2016 a été engagé une secrétaire salariée de l'association. Elle a en remplacé une collaboratrice engagée sous mandat.

Nous passons aux produits, où nous constatons les écarts suivants :

- Cotisations: CHF + 2'050.00
- Intérêts : - CHF 57.55
- Participations aux manifestations : + CHF 1'330.00
- JDTV : + CHF 5'430.35
- Produits divers : 130.00

Présentations du Compte Pertes et Profits 2016 en annexe

Rapport du Trésorier sur le Bilan 2016 :

Concernant l'Actif, les débiteurs sont à hauteur de CHF 15'271.40 au 31.12.2016. Il s'agit 3 factures envoyées en fin d'année : CHF 10'000.00 pour le sponsoring et CHF participation de 2 HR Romandes aux frais de maintenance informatiques ainsi que 21 cotisations à encaisser et les frais d'adhésion facturées en décembre 2016 pour 13 nouveaux membres.

Pour des questions de transparence et de suivi, l'équipement du poste de secrétariat se trouve sous matériel. Il sera amorti en 2017

Au passif, le compte créanciers et passifs transitoires se monte à CHF 2'151.90. Ce montant correspond à 5 factures arrivées en fin d'année imputables à l'année 2016.

Au terme de l'exercice le bénéfice s'élève à CHF 34'920.01 et le capital au 1^{er} janvier 2017 se montera à CHF 303'267.95

Présentation du Bilan 2016 en annexe

5. Rapport de l'organe de révision

Monsieur Jean-Charles Ansermet présente le rapport à l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

6. Approbation des comptes et décharges aux organes responsables

Monsieur Messabih interroge l'assemblée pour savoir si quelqu'un souhaite s'exprimer sur le rapport du Président, sur le rapport du Trésorier, sur les comptes 2016 ou sur le rapport des vérificateurs. Ce n'est pas le cas, le tout est donc approuvé à l'unanimité.

Election des vérificateurs

Monsieur Ansermet était premier vérificateur durant plusieurs années et se retire. Le Président et l'assemblée remercient vivement M. Ansermet.

Monsieur Frédéric Meuwly devient 1^{er} vérificateur. Monsieur Joan Merino de Tiedra devient 2^{ème} vérificateur. Madame Ariane De Rham se propose et devient formellement cette année suppléante.

Décharge est donnée au comité en place, et Monsieur Messabih remercie l'assemblée de sa confiance.

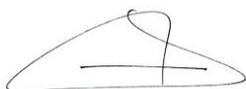
7. Organisation du comité

a. Démissions : par ancienneté

- 5 ans : Ridha Messabih, président
- 8 ans : Nathalie Morel Favre, vice-présidente
- 7 ans : Gilles Stern
- 3 ans : Sonia Cid
- 3 ans : Julien Baehni
- 1 an : Laure Hauswirth

M. Messabih, président, lui-même démissionnaire, remercie chaleureusement les membres sortants.

Monsieur Ridha Messabih
Président sortant



Madame Violaine Boschetti
Responsable du PV



7. Organisation du comité

b. Elections d'un comité provisoire

- i. **Président(e)** : Proposition : **Jérôme Rudaz**. Elu à l'unanimité.

Reprise de la séance par le nouveau président Jérôme Rudaz :

- ii. **Vice-président(e)** : Proposition : **Murielle Girardin**. Elue à l'unanimité

- iii. **Trésorier(ière)** : Proposition : **François Delaquis**. Elu à l'unanimité

Composition du comité provisoire :

Jérôme Rudaz :	président
Murielle Girardin :	vice-présidente
François Delaquis :	trésorier
Renate Mock :	membre
Karine Lämmle :	membre
Véronique Demeuse :	membre

M. Rudaz précise que les missions du comité provisoire seront de garantir la continuité de l'association, d'organiser la période de recrutement de membres du comité en établissant un cahier des charges avec les différentes fonctions, de restructurer le comité en formalisant un règlement d'organisation, d'établir un sondage destiné aux membres.

Question de l'assemblée : comment pensez-vous organiser le recrutement du comité ?

Réponse de M. Rudaz : nous souhaitons que le recrutement se fasse avec le plus de spontanéité possible afin de laisser aux membres motivés l'occasion de se faire connaître.

b. Fixation d'une date pour une AG extraordinaire afin de reformer un comité fixe :

L'assemblée générale extraordinaire aura lieu le 27 juin 2017.

8. Présentation et approbation de la mise à jour des statuts

Groupe de travail : Murielle Girardin, Véronique Demeuse et François Delaquis

Le groupe de travail présente les nouveaux statuts article par article (tenu compte des souhaits de l'AG de l'année passée).

Présentation du groupe de travail en annexe

Questions :

1. **Article 17.** Cet article suscite plusieurs questions quant aux différents délais concernant les démissions des membres et la convocation aux AG. Le Président propose que ce point soit repris et soumis au vote lors de l'assemblée extraordinaire.
Soumis à votation, cette proposition est acceptée. (1 abstention)

2. **Article 7 e).**

- a. 1^{ère} Proposition d'ajouter le mot « exceptionnelle » dans la phrase.
Toute personne dont l'adhésion présente un intérêt particulier pour l'association selon décision « exceptionnelle » du comité. **Soumise à votation - refusée**
- b. 2^{ème} Proposition d'ajouter le mot « à l'unanimité » dans la phrase :
Toute personne dont l'adhésion présente un intérêt particulier pour l'association selon décision « à l'unanimité » du comité. **Soumise à votation - refusée**
- c. 3^{ème} proposition de laisser tel quel. **Soumise à votation : acceptée avec 2 abstentions**

3. Comment avoir connaissance de ces statuts avant l'AG ? M. Messabih : ils sont en ligne sur le site Internet www.hr-vaud.ch.

4. Pourquoi ne plus permettre le vote par procuration ? M. Delaquis : une dissolution de l'association pourrait être possible avec une majorité des personnes non membres de l'association.

Les Nouveaux statuts présentés sont soumis à votation (excepté article 17) : **Ils sont acceptés avec 5 abstentions**

9. Présentation des manifestations 2017

Présentation par Renate Mock

Manifestations 2017	
Janvier 2017	Alcool et drogues sur le lieu de travail
Février 2017	Journée droit du travail
Mars 2017	Assemblée générale
Mai 2017	Mobilité internationale
Juin 2017	Assemblée générale extraordinaire / Digitalisation et RH
Août 2017	Apéritif des nouveaux membres
Septembre 2017	Congrès HR Sections Romandes
Octobre 2017	Conférence : sujet à déterminer
Novembre 2017	Soirée de fin d'année
2018	60 ans HR Vaud

Congrès Romand :

Présentation par Madame Maria Anna Di Marino, présidente d'honneur de HR Vaud et responsable du comité d'organisation du Congrès Romand.

Le congrès HR Sections Romandes aura lieu le 12 septembre prochain à l'UNI de Lausanne avec comme thème « Sens au travail – Les défis du 21^{ème} siècle »

A ce jour 150 personnes sont inscrites.

Programme : http://www.congres-romand.ch/?page_id=1490

Le Congrès Romand est toujours à la recherche de sponsors et aimerait parvenir à un autofinancement.

Présentation de Madame Di Marino en annexe

10. Présentation et approbation du Budget 2017

Présentation du budget 2017 :

Le budget que nous vous proposons est équilibré. Il se caractérise par une augmentation du poste salaires et charges sociales car le secrétariat va passer de 40 à 60 %. Ceci résulte de l'augmentation des tâches constatées tout au long de l'année et que le comité puisse disposer d'un appui logistique plus conséquent pour les manifestations ainsi que d'un suivi administratif.

Passons en revue les divers postes de charges :

Manifestations : CHF 35'000.00. Le montant correspond au planning annuel 2017 des manifestations. Il est dans la lignée des budgets précédents

Salaires et charges sociales : CHF 42'000.00. Comme déjà indiqué il tient compte du salaire et des charges sociales de la secrétaire à 60 %.

Cotisations à HR Swiss: CHF. 43'000.00. Ce chiffre est en corrélation avec l'augmentation du nombre moyen de membres, qui sert de référence à notre payement à HR Swiss.

Perte sur débiteurs : CHF 1'000.00. Les objectifs de réduction de 10 % des pertes sur débiteurs que nous nous étions fixés lors du budget 2016 ont été largement dépassés. Ainsi, nous pouvons ramener à CHF 1'000.00 et ceci de manière stable ce poste du budget.

Maintenance informatique : CHF 6'000.00. Ce montant est stable par rapport à 2016. Il prend en compte les frais courants.

Etude développement web : Notre site web a besoin d'être redynamisé et remis au goût du jour. Avant de s'engager dans un investissement important, que nous soumettrions d'ailleurs à l'assemblée générale, nous avons prévu un montant pour étudier ce qu'il y a besoin de faire et de chiffrer le projet.

Webinar : CHF 3'000.00. Ce poste a été réduit de moitié pour s'adapter à nos réelles possibilités.

Nous passons aux **produits,**

Cotisations : CHF 132'000.00. Nous avons budgétisé **840 cotisations à CHF 150.00 + CHF 6'000.00** à titre de cotisations d'entrée, soit une rentrée financière équivalente à celle de 2016.

Intérêts : CHF 250.00. Nous ne prévoyons guère d'évolution sur la rémunération de l'épargne.

Sponsoring : CHF 10'000.00. Le montant est inchangé.

Participation aux manifestations : CHF 14'000.00. Ce montant se base sur la fréquentation 2016.

Congrès romand : Bien que le Congrès Romand ait lieu cette année, le décompte interviendra vraisemblablement en 2017. Il devrait être positif.

JDTV : La journée du droit du travail 2016 que nous avons organisé avec la CVCI en février, dont le décompte final devrait aussi arriver en 2017 devrait rapporter env. CHF 8'000.00.

Recettes diverses : Nous avons affiné notre comptabilité en 2016 en mettant en place le plan comptable officiel PME Suisse. Ainsi, précédemment certaines petites recettes comme les dons ou des rattrapages de cotisations d'années antérieures passaient dans des comptes généraux. A l'avenir, ils passeront dans ce compte « recettes diverses » d'où ce montant de CHF 2'000.00 qui figurera dorénavant au budget.

Question : est-ce qu'il y a eu un transfert entre « les frais administratifs » et « salaires et charges sociales » car en 2016, il y a eu 6 mois de secrétariat qui concernait « les frais administratifs » et 6 mois qui concernaient « salaire et charges sociales » ? Cette année les postes « salaire et charges sociales » et « le poste frais administratifs » prennent 40% du budget 2017.

M. Delaquis : non car la secrétaire engagée les 6 premiers mois travaillait sous forme de mandat et si nous avions gardé ce système durant toute l'année le poste « frais administratifs » 2016 aurait explosé.

Votation : Le budget est accepté à l'unanimité moins deux abstentions

Présentation du Budget 2017 en annexe

11. Divers et propositions individuelles

Questions : est-il possible de connaître les noms des lauréats du « Prix des jeunes talents HR Vaud » de l'UNIL. M. Messabih : l'information est disponible au secrétariat.

Demande lors du futur sondage destiné aux membres HR Vaud de pouvoir clarifier les attentes des membres par rapport à HR Swiss.

M. Rudaz remercie le comité pour l'élaboration de cette séance. Il remercie également M. Messabih, Mme Morel-Favre ainsi que les membres du comité sortants pour leur engagement. Pour finir, il remercie M. Delaquis pour son aide apportée pour l'organisation de cette AG 2017.

La séance est levée à 19h50

Monsieur Jérôme Rudaz
Président entrant provisoire



Madame Violaine Boschetti
Responsable du PV

